

RCS : POITIERS Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00799 Numéro SIREN : 792 258 865 Nom ou dénomination : A.N.C. ASCENSEURS

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2020 sous le numéro de dépôt 1516

n° de
dépôt



n° de
gestion

1516 - 5 JUIN 2020

187799

n° de
facture

n° de
chrono

ECL DIRECT

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE COMPTABLE

SARL ANC ASCENSEURS

17 Rue des Limousins

86100 CHATELLERAULT

« Certifiés conformes par la Gérance »

**COMPTES ANNUELS
AU 31/12/2019**

« Certifie Conforme » par la gérance

ECL DIRECT

Société d'Expertise Comptable

ecldirect.fr

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	12 142	4 099	8 043	2 952	5 091	172.45
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	12 142	4 099	8 043	2 952	5 091	172.45
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	33 830		33 830		33 830	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	88 680		88 680	99 565	10 885-	10.93-
	Autres créances	24 444		24 444	24 203	241	1.00
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	14 113		14 113	20 495	6 381-	31.14-
	Charges constatées d'avance (3)	128		128	147	19-	12.92-
	Total III	161 195		161 195	144 409	16 785	11.62
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	173 336	4 099	169 238	147 361	21 876	14.85

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	16 736	16 736		
	Report à nouveau	42 908	31 402	11 506	36.64
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	9 671	11 506	1 834-	15.94-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	80 315	70 644	9 672	13.69
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	305	229	76	33.42
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 675	50 492	16 183	32.05
	Dettes fiscales et sociales	20 660	25 997	5 337-	20.53-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 283		1 283	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	88 922	76 718	12 205	15.91
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	169 238	147 361	21 876	14.85

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

88 922

76 718

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	437 970	34 886	472 856	449 567		23 289	5.18
Chiffre d'affaires NET	437 970	34 886	472 856	449 567		23 289	5.18
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 694			6 694	
Autres produits			6	2		4	189.95
Total des Produits d'exploitation (I)			479 556	449 569		29 987	6.67
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			176 876	137 032		39 844	29.08
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			33 830-			33 830-	
Autres achats et charges externes *			256 600	238 738		17 862	7.48
Impôts, taxes et versements assimilés			1 708	1 872		164-	8.75-
Salaires et traitements			42 165	35 559		6 605	18.57
Charges sociales			15 981	13 398		2 583	19.28
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 698	1 745		47-	2.67-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				6 694		6 694-	100.00-
Dotations aux provisions							
Autres charges			6 708	3		6 705	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			467 906	435 040		32 866	7.55
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			11 651	14 529		2 879-	19.81-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

319

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	11 651	14 529	2 879-	19. 81-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	231	32	199	618. 63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 250	1 250-	100. 00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	231	1 282	1 050-	81. 95-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	231-	1 282-	1 050	81. 95
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 748	1 742	6	0. 34
Total des produits (I+III+V+VII)	479 556	449 569	29 987	6. 67
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	469 885	438 064	31 821	7. 26
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	9 671	11 506	1 834-	15. 94-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 169 237.56 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 472 856.04 Euros et dégageant un bénéfice de 9 671.39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société ANC ASCENCEURS décide de transférer à compter du 14 octobre 2019 le siège social de la société du 2 route Perdreauville - 78200 JOUY MAUVOISIN au 17 rue des Limousins - 86100 CHATELLERAULT.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	3 500		6 075
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 853		714
TOTAL	5 353		6 789
TOTAL GENERAL	5 353		6 789

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			9 575	9 575
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 567	2 567
TOTAL			12 142	12 142
TOTAL GENERAL			12 142	12 142

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	1 190	1 154		2 344
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 211	544		1 755
TOTAL	2 401	1 698		4 099
TOTAL GENERAL	2 401	1 698		4 099

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	1 154				
Matériel de bureau informatique mobilier	544				
TOTAL	1 698				
TOTAL GENERAL	1 698				

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

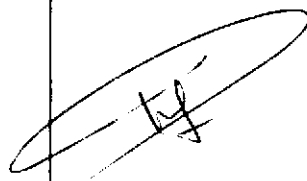
Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	10 000			10 000

A.N.C. ASCENSEURS
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Rue des Limousins
86100 Châtellerault
792 258 865 R.C.S. Poitiers

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 19 MAI 2020

Associés : 3

Associé	Parts *	Voix	Mandataire	Signature
Monsieur Layachi AIT CHABANE 8/14 Rue Chevreul 93700 Drancy	3 000 PP	3 000		
Monsieur Hervé MILLIAT 50, rue du Coteau 91360 Epinay-sur-Orge	4 000 PP	4 000		
Monsieur Frédéric LADEIRA MARQUES 17 rue des Limousins 86100 Chatellerault	3 000 PP	3 000		
TOTAL sur les 10 000 parts composant le capital social	10 000 PP	10 000		

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

A.N.C. ASCENSEURS
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Rue des Limousins
86100 Châtellerault
792 258 865 R.C.S. Poitiers

**RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 MAI 2020

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice.

Pour information, l'article R.223-17 précise qu'il convient d'indiquer la nature et l'objet de ces conventions ainsi que les modalités essentielles comme l'indication des prix ou tarifs, les ristournes, les commissions consenties, les délais de paiement accordés, les intérêts stipulés, les sûretés conférées, toute indication permettant d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.

Liste des conventions passées entre la société et ses associés :

Concernant Monsieur Hervé MILLIAT, associé :

➤ Conditions d'exécution de convention conclue au cours de l'exercice social

Néant

✓ Conditions d'exécution des conventions conclues antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Compte courant associé

Détail de la convention : Au 31 décembre 2019, le compte courant associé de Monsieur Hervé MILLIAT était créancier d'une somme de 272,73 euros. Ce compte courant associé n'est pas rémunéré.

Concernant Monsieur Frédéric LADEIRA MARQUES, associé :

➤ Conditions d'exécution de convention conclue au cours de l'exercice social

NEANT

✓ Conditions d'exécution des conventions conclues antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Compte courant associé

Détail de la convention : Au 31 décembre 2019, le compte courant associé de Monsieur Frédéric LADEIRA MARQUES était créancier d'une somme de 32,45 euros. Ce compte courant associé n'est pas rémunéré.

Monsieur Layachi AIT CHABANE
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. AIT CHABANE', is written over the printed name and title.

A.N.C. ASCENSEURS
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Rue des Limousins
86100 Châtellerault
792 258 865 R.C.S. Poitiers

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 19 MAI 2020
--

L'an DEUX MILLE VINGT,
Le dix-neuf mai,
A dix heures,

Les associés de la société " A.N.C. ASCENSEURS", société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Layachi AIT CHABANE, gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Il est en outre rappelé par le gérant que la loi pour un Etat au service d'une société de confiance dispense toutes les sociétés commerciales, quelle qu'en soit la forme, de l'obligation d'établir un rapport de gestion si elles répondent à la définition des petites entreprises (C. com. art. L 232-1, IV modifié ; Loi art. 55, IV). Cette mesure est entrée en vigueur pour les exercices clos depuis le 11 août 2018.

Puis, Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 9 671 euros de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - Un résultat de | 9 671 euros |
| - Une somme de
affectée en totalité au compte « report à nouveau »
qui s'élève ainsi à la somme 52 579 euros. | 9 671 euros |

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 80 315 euros.

Rappel des dividendes antérieurs

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes, depuis la constitution de la société :

Exercice clos le 31.12.2018 : NEANT

Exercice clos le 31.12.2017 : NEANT

Exercice clos le 31.12.2016 : 12 600 euros bruts

Revenus éligibles à l'abattement de 40% : 12 600 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, chaque associé s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité pour les conventions le concernant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie qu'aucune rémunération n'a été perçue par son Gérant Monsieur Layachi AIT CHABANE au cours de l'exercice écoulé. En outre, la Société n'a pris en charge aucune charge sociale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Monsieur Layachi AIT CHABANE
Gérant

